



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones rurales

Question écrite n° 63841

Texte de la question

M. Olivier Audibert Troin attire l'attention de Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité sur le rapport concernant le développement et la mise en capacité des territoires hyper-ruraux qui vient de lui être remis. Il lui indique que le concept d'hyper-ruralité concerne 250 bassins de vie, 3,4 millions d'habitants et 26 % du territoire national. Ces territoires se distinguent notamment par leur faible densité d'habitants et leur enclavement qui rendent plus difficile la mise en œuvre d'initiatives et de projets. Ils cumulent en effet les difficultés : vieillissement de la population (plus du quart de la population est âgé de plus de 65 ans, contre seulement 17 % à 18 % en moyenne en France), appauvrissement, manque de services. Il lui indique que l'écart d'équipement ne cesse de se creuser en particulier dans la santé et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Pour autant, l'hyper-ruralité présente de nombreuses opportunités de développement économique, social et environnemental, qui peuvent être mises au service de notre pays dans son ensemble. Il lui semble nécessaire de conforter le potentiel de ces zones, en adaptant les politiques et en créant des dispositifs dédiés à ces territoires pour accroître leur développement. Plusieurs pistes sont envisagées pour ce faire, notamment en y protégeant particulièrement les effectifs des services, entreprises et établissements publics de l'État. Aussi il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre à la veille des assises de la ruralité qui se tiendront à l'automne.

Texte de la réponse

Il convient de féliciter le rapporteur pour la qualité de son travail et sa dimension opérationnelle. Pour la première fois, une vision et un projet pour l'hyper-ruralité sont proposés. L'identification des territoires hyper-ruraux au niveau des bassins de vie devra être poursuivie dans deux directions : - mieux caractériser ces territoires, par exemple en ce qui concerne les dotations publiques ; - vérifier que tous les territoires hyper-ruraux sont bien repris dans la typologie. Le constat dressé des politiques publiques mises en place est très sévère mais, s'il peut être nuancé, il ne peut être contesté. De même, les grands principes justifiant un pacte national correspondent parfaitement aux objectifs du ministère de la ruralité. Les propositions sont intéressantes ; fondées sur une approche globale et opérationnelle, elles fournissent une base solide et pertinente qui est utilisée pour les Assises des ruralités. La ruralité est un secteur qui suscite attentes et interrogations de la part de nos concitoyens. Il convient de prendre en compte cette diversité, depuis les territoires « périurbains » jusqu'à ceux qui sont les plus ruraux, d'écouter ces populations, de proposer de nouveaux modes d'accès aux services et d'en renforcer l'attractivité. Ces territoires sont en effet porteurs d'une grande modernité, d'innovation, de qualité de vie. Ils doivent faire face à des attentes nouvelles de la part de leurs habitants. Les Assises des ruralités, qui se sont déroulées cet automne, sont un acte fondateur du Gouvernement pour une nouvelle politique en faveur de ces territoires. Le 17 décembre, la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité a par ailleurs présenté au Conseil des ministres, 11 premières mesures en faveur des territoires ruraux qui seront détaillées à l'occasion d'un Comité interministériel à l'égalité des territoires (CIET), qui se tiendra le 13 février 2015. Il s'agira d'établir une feuille de route ambitieuse et pragmatique pour les territoires ruraux, dans leur diversité et d'apporter des réponses spécifiques en fonctions de leurs typologies.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Audibert Troin](#)

Circonscription : Var (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63841

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Logement, égalité des territoires et ruralité

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7621

Réponse publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 433